



Probleme de Gardiennage de mon véhicule

Par **crisrubjt**, le **14/07/2013** à **17:17**

Madame, MonsieurrrrrJ'ai un véhicule chez un garagiste depuis 2ans (juillet 2011)rn lors d'un trajet en vacance mon véhicule est tombé en panne , le remorqueur la déposer chez un prestataire de service a st Maximin style (speedy, norauto...) de la il ma expliquer qu'il pourrai pas s'en occupé car trop de travail vu la saison des vacances.rn Donc j'ai fait rapatrier mon véhicule chez un garagiste a 2 km de la, et après deux jours ils ont diagnostiqué l'origine de la panne (joint de culasse) .rn Mais mon véhicule avais eu la même panne 3 mois au par avant et que j'ai fait réparé chez un garagiste dans le département de l'Ain à coté de chez moi .rn Après procédures à l'amiable le garagiste de l'Ain à accepter de me rembourser les frais de réparation et les frais occasionner (location véhicule, hotel..).rn Donc je demande un devis de réparation au garage de st Maximin puis je donne mon accord tel , et il ya un mois le garage me joint par téléphone et me confirme que le véhicule est prêt.rn Et me rajoute sur la facture des frais de gardiennage d'un montant de 4500 euros 2 fois le prix de mon véhicule et tous sa par téléphone.rn De la j'appel le garagiste de l'Ain et par stupéfaction ils me répondent que mon véhicule n'aurais jamais du rester dans ce garage à 450 km de chez moi il aurai fallu que je le fasse rapatrier a mon domicile des que j'avais reçu le courrier de mise en demeure de récupérer mon véhicule et il me confirme que pour eux l'affaire est clause.rn Je me retourne vers le garagiste de st Maximin par téléphone je leur explique les faits et il font mines de pas comprendre et me dise que je peut récupérer mon véhicule mais en laissant une garantie par cheque d'un montant de 4500 euros. rn Donc je vous pose la question que doit je faire ?rn Car je n'ai jamais reçu de lettre RAR de mise en demeure et ni de tarif de gardiennage .rn Et je tient à vous préciser que le jour ou j'ai déposer ce véhicule mi juillet 2011 je n'ai pas penser a regarder les tarifs appliquer dans ce garage je penser plus à mes vacances gachés.rn Et dernièrement mon véhicule et de marque voklswagen transporteur t25 .rrrrn Quelle sont les démarches à suivre pour pouvoir récupère mon véhicule ?rn Je vous remercie , dans l'attente de votre réponse.rn Cordialement.rn Mr xxxxxxxxxx

Par **amajuris**, le **14/07/2013 à 20:48**

bjr,rnpouvez-vous préciser que vous aviez bien reçu un courrier vous indiquant que votre véhicule était disponible et surtout à quelle date.rnsi vous avez laissé votre véhicule chez un garagiste sachant qu'il était disponible, il est normal que le garage vous facture des frais de gardiennage.rndepuis 2 ans que l'affaire dure vous deviez vous douter que cela n'était pas gratuit.rnsi vous avez une protection juridique, vous devez la contacter.rncdt

Par **crisrubjt**, le **15/07/2013 à 16:52**

bonjour,rnnon je n'ai reçu aucun courrier, car tous c'est fait par tél car j'ai donner mon accord de réparation en avril 2013.rnj'était en litige pour malversation avec l'ancien garagiste (de l'Ain)et qui m'a d'ailleurs donner une somme pour faire réparer mon véhicule . rnpas contre il ne veut pas entendre parler du gardiennage car sont assurance ne veut pas payer, il me dise que j'aurai du faire rapatrier mon véhicule des que j'avais reçu le courrier recommander me stipulant les tarifs de gardiennage et la mise en demeure de récupérer mon véhicule.rnet ce courrier je ne l'ai jamais reçu?